

Subventions aux organismes à caractère économique

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

a) aux organismes de formation

	Somme allouée en 1990	Proposition pour 1991
CREFIC (CFTC)	5 840 F	5 840 F
BREF (CGT-FO)	Néant	25 310 F
CREDES (CFDT)	25 310 F	25 310 F

b) à l'Association Comtoise Armée - Recherche - Économie - Science qui a contribué à la constitution d'un stand d'entreprises comtoises (11 dont 7 bisontines) au prochain Salon de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget.

	Somme allouée en 1990	Proposition pour 1991
ARES	20 000 F	10 000 F

Sur avis favorable de la Commission Économique, le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense totale, soit 66 460 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1991, chapitre 961.0/657 CS 30200.

M. PIERLOT : Je voudrais en préambule demander la disjonction du problème de l'ARES puisque autant nous sommes d'accord pour allouer une subvention aux organismes de formation du monde ouvrier, autant nous sommes en désaccord pour subventionner l'Association Comtoise Armée - Recherche - Économie - Science qui s'appelle ARES et non AREV !

Déjà l'année dernière au mois de mai nous avons donné les raisons de notre désaccord. Cette année j'ajouterai la guerre du Golfe qui n'a rien résolu aux problèmes du Moyen-Orient. Il suffit de voir les problèmes kurdes, palestiniens, libanais pour s'en convaincre. Nous ne parlerons pas de la souffrance humaine ni de la dignité des peuples à disposer d'eux-mêmes et nous restons persuadés que la guerre n'est pas un moyen pour résoudre les conflits.

De même que l'année dernière, nous maintenons nos propositions de faire des recherches pour la reconversion de l'industrie militaire vers l'industrie civile. C'est vrai qu'il serait irréaliste d'abandonner ces techniques et technologies qui pourraient servir pour le bien de tous.

Je remarque quand même que la subvention a été diminuée de moitié et je ne sais si notre intervention de l'année dernière y est pour quelque chose, mais ce serait intéressant de continuer dans cette voie. Pour finir, nous voterons donc contre la subvention de l'ARES et pour les subventions des organismes de formation s'il y a disjonction.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si cela est demandé, nous dissociérons ces deux points.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais demander la même chose que M. PIERLOT et me réjouir avec lui de voir que la subvention a déjà été divisée par deux c'est un premier pas, et puis apporter comme soutien à notre demande ce qu'a dit M. Laurent FABIOUS le 17 mars dernier à propos des ventes d'armes : «c'est un peu comme la drogue ; il faut aider les acheteurs à se désintoxiquer» et c'est ce qu'on fait en votant contre la subvention.

M. PONÇOT : Je ne crois pas demander au Conseil Municipal de subventionner ni la guerre, ni l'armée. Il ne s'agit pas du tout de cela mais de favoriser des contacts entre l'Armée et des technologies de pointe utilisées dans l'Armée mais qui peuvent l'être également dans le civil. Nous avons un certain nombre d'entreprises, dans le bassin d'emploi de Besançon qui vont à ce salon et nous leur facilitons ce voyage.

On peut effectivement s'interroger sur la question de savoir si ces entreprises ont véritablement besoin des finances de la Ville et d'autres collectivités pour se déplacer à ce salon ? C'est en ce sens-là que la subvention a été diminuée de moitié et nous reprendrons contact avec les responsables pour voir quelle sera notre stratégie dans l'avenir. Mais encore une fois il s'agit surtout de favoriser nos entreprises de manière à ce qu'elles puissent effectivement être au courant des dernières recherches technologiques et aussi des besoins qui se font jour dans certains secteurs.

M. NACHIN : J'ai beaucoup de mal à comprendre le raisonnement de Jean PONÇOT qui dit qu'en somme, on vote une subvention pour permettre à ces entreprises d'aller se promener à un salon tout innocemment et non pas dans le but de devenir plus compétitives pour fabriquer et pour vendre des armes. Et les armes jusqu'à ce qu'on me dise le contraire, ça sert bien à faire la guerre, Monsieur PONÇOT ?

M. RAGOT : Pour des raisons identiques à l'année dernière, je souhaite m'abstenir sur cette question pour deux motifs qui sont quelque peu différents de ceux évoqués par les Verts et l'AREV. Ces deux motifs sont plutôt d'ordre économique. Le premier est le fait qu'on va subventionner une association qui va favoriser le déplacement d'entreprises privées au Salon du Bourget à des fins commerciales et je ne pense pas que ce soit là le rôle de la Ville. La deuxième raison est que le marché de l'armement est quand même un marché assez fermé et je ne pense pas que ce soit dans des salons comme ceux-ci qu'on obtient de grandes parts de marché qui favoriseraient nos entreprises.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les avis sont donc divergents. Personnellement, je pense que lorsque des entreprises bisontines, il y en a sept sur onze, constituent une association avec des gens sérieux à sa tête pour essayer de développer les emplois, on peut les aider et ne pas aller jusqu'au bout du raisonnement de certains en disant ce sont des entreprises qui fabriquent ceci, qui vont faire cela etc. etc.

M. PINARD : En cas de reconduction de pareille demande, on pourrait demander l'avis des syndicats des entreprises concernées ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourquoi pas ?

M. PINARD : Parce qu'au temps de LIP, je me souviens avoir avalé de belles couleuvres à propos de l'armement dans cette entreprise.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est déjà ancien mais c'est vrai que cela peut toujours être d'actualité.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale à l'unanimité le point a) et à la majorité, 6 Conseillers votant contre et 3 s'abstenant, le point b) de la répartition qui lui est proposée.